

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/060**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

**SÉANCE EN DATE DU 04 AVRIL 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 15 : DENOMINATION D'UNE NOUVELLE IMPASSE AU LOTISSEMENT « LES TILLEULS »**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Gérard Hennard, conseiller municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et L2213-1

Considérant qu'il convient de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune,

Sur proposition du Cercle des Amis du Pays d'Albe,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture

A l'unanimité des voix,

- décide de dénommer la nouvelle impasse constituant l'extension du lotissement « Les Tilleuls » : Impasse Eugène HENNARD, premier président et co-fondateur de l'association « Le Cercle des Amis du Pays d'Albe » de 1968 à 1971, date de son décès.
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal 2019 pour couvrir les frais de fournitures et de pose des poteaux et plaques indicatives.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 12 avril 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 12 avril 2019  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,  
Jean-Paul SCHMITT